ARRÊTÉS DU MAIRE PRIS EN VERTU DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

Ville de Créteil

N° CM2022-05

ARRETE DU MAIRE

MODIFIANT L'ARRÊTÉ CM2022-04 DU 25 MARS 2022 PORTANT DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SCRUTIN DU 10 AVRIL 2022

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-27,

VU le code électoral, et notamment ses articles R.42 et R.43,

VU l'arrêté préfectoral n° 2021/3132 du 31 août 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Créteil à compter du 1er janvier 2022, modifié par l'arrêté préfectoral n°2022/1045 du 22 mars 2022,

VU l'arrêté CM2022-04 du 25 mars 2022 portant désignation des présidents des bureaux de vote pour l'élection du Président de la République. Scrutin du 10 avril 2022,

VU le tableau du Conseil municipal élu le 5 juillet 2020,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer la présidence du bureau 13

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté CM2022-04 du 25 mars 2022 est modifié comme suit :

« Bureau 13 : CARDINAL Soraya, électrice »

Le reste est inchangé.

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour l'exercice du contrôle de légalité,
- Monsieur le Directeur général des services, pour exécution,

Fait à Créteil, le six avril deux mille vingt-deux.

MAIRIE DE CRÉTEIL VAL-DE-MARNE

Le Maire

Laurent CATHALA

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20220406-CM2022-05-AR
Date de réception préfecture : 07/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

Ville de Créteil

N° **CM2022-06**

ARRETE DU MAIRE

MODIFIANT L'ARRÊTÉ CM2022-04 DU 25 MARS 2022 PORTANT DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SCRUTIN DU 10 AVRIL 2022

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-27,

VU le code électoral, et notamment ses articles R.42 et R.43,

VU l'arrêté préfectoral n° 2021/3132 du 31 août 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Créteil à compter du 1er janvier 2022, modifié par l'arrêté préfectoral n°2022/1045 du 22 mars 2022,

VU l'arrêté CM2022-04 du 25 mars 2022 portant désignation des présidents des bureaux de vote pour l'élection du Président de la République. Scrutin du 10 avril 2022 modifié par l'arrêté CM2022-05 du 6 avril 2022,

VU le tableau du Conseil municipal élu le 5 juillet 2020,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer la présidence du bureau 35

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté CM2022-04 du 25 mars 2022 est modifié comme suit :

« Bureau 35 : COGNET Michèle, électrice »

Le reste est inchangé.

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour l'exercice du contrôle de légalité,
- Monsieur le Directeur général des services, pour exécution,

Fait à Créteil, le huit avril deux mille vingt-deux.

Le Maire

MAIRIE DE CRÉTEIL VAL-DE-MARNE

Laurent CATHALA

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20220408-CM2022-06-AR
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

Ville de Créteil

N° CM2022-07

ARRETE DU MAIRE

MODIFIANT L'ARRÊTÉ CM2022-04 DU 25 MARS 2022
PORTANT DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES BUREAUX DE VOTE
POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Scrutin du 10 avril 2022

Le Maire,

- **Vu** l'article L 2122-27 du code général des collectivités territoriales,
- **Vu** les articles R42 et R43 du code électoral,
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021/3132 du 31 août 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Créteil à compter du 1er janvier 2022, modifié par l'arrêté préfectoral n°2022/1045 du 22 mars 2022,
- **Vu** l'arrêté CM2002-04 du 25 mars 2022 portant désignation des présidents des bureaux de vote pour l'élection du Président de la République du scrutin du 10 avril 2022,
- **Vu** le tableau du conseil municipal élu le 5 juillet 2020,
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de changer la présidence du bureau 20,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté CM2022-04 du 25 mars 2022 est modifié comme suit :

« Bureau 20 : DAOUDI Abdellah, électeur »

Le reste est inchangé.

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20220410-CM2022-06-AR
Date de réception préfecture : 11/04/2022

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à :

- Madame le Préfète du Val de Marne, pour l'exercice du contrôle de la légalité,
- Monsieur le directeur général des services pour exécution.

Fait à Créteil, le 10 avril deux mil vingt-deux.

Le Maire,

Laurent CATHALA

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20220410-CM2022-06-AR
Date de réception préfecture : 11/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

Ville de Créteil

CM2022-08

N° _____

ARRETE DU MAIRE

PORTANT DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SCRUTIN DU 24 AVRIL 2022

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-27,

VU le code électoral, et notamment ses articles R.42 et R.43,

VU l'arrêté préfectoral n° 2021/3132 du 31 août 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Créteil à compter du 1er janvier 2022, modifié par l'arrêté préfectoral n°2022/1045 du 22 mars 2022,

VU le tableau du Conseil municipal élu le 5 juillet 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La présidence des bureaux de vote pour les scrutins du 24 avril 2022 à l'occasion de l'élection du Président de la République est désignée comme suit :

Bureau 01 : FOURNIER Christian, électeur.

Bureau 02 : SIMON-DECK Sylvie, maire-adjointe.

Bureau 03 : TEISSÈDRE Michel, conseiller municipal.

Bureau 04 : SOL Josette, maire-adjointe.

Bureau 05 : BIEN Jean-Philippe, conseiller municipal.

Bureau 06 : TAHRI Mohammed, conseiller municipal.

Bureau 07 : MORVAN Isabelle, conseillère municipale.

Bureau 08 : ANGLES Anne, conseillère municipale.

Bureau 09 : WANNIN Michel, conseiller municipal.

Bureau 10 : LE GUILLOU Jérôme, maire-adjoint.

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20220415-CM2022-08-AR
Date de réception préfecture : 15/04/2022

HÔTEL DE VILLE • 94010 CRÉTEIL CEDEX
TÉLÉPHONE : 01.49.80.92.94 • TÉLÉCOPIE : 01.49.80.18.94

Toute correspondance destinée à la Mairie doit être adressée à Monsieur le Maire

Bureau 11 : BETOUCHE Abdelouahab, conseiller municipal.

Bureau 12 : DUKAN Alain, maire-adjoint.

Bureau 13 : DUFEU Jean-François, conseiller municipal.

Bureau 14 : HENRY Mehedi, conseiller municipal.

Bureau 15 : CAMARA Marie-Louise, conseillère municipale.

Bureau 16 : GARCIA KLETHI Claudette, conseillère municipale.

Bureau 17 : DUPUIS Vanessa, conseillère municipale.

Bureau 18 : RUPAIRE Sylviane, conseillère municipale.

Bureau 19 : HACHMI Frédérique, maire-adjointe.

Bureau 20 : HEBBRECHT Thierry, conseiller municipal.

Bureau 21 : HÉNON Dominique, conseillère municipale.

Bureau 22 : BOULARD Maguy, maire-adjointe.

Bureau 23 : PELISSOLO Antoine, maire-adjoint.

Bureau 24 : GARRIGOU-GAUCHERAND Martine, maire-adjointe.

Bureau 25 : MÉLIGNE Sylvie, conseillère municipale.

Bureau 26 : PESSAQUE Joël, maire-adjoint.

Bureau 27 : VORCHIN Madeleine, maire-adjointe.

Bureau 28 : PERREAU Séverine, conseillère municipale.

Bureau 29 : RABA SARFATI Sonia, conseillère municipale.

Bureau 30 : HÉLIN Bruno, maire-adjoint.

Bureau 31 : ANDREAU Françoise, électrice.

Bureau 32 : SALVIA Marie-Christine, conseillère municipale.

Bureau 33 : ADNANE Samira, maire-adjointe.

Bureau 34 : BRAUD Maurice, conseiller municipal.

Bureau 35 : KÉRISIT Bruno, conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20220415-CM2022-08-AR
Date de réception préfecture : 15/04/2022

Bureau 36 : DING Emmanuel, conseiller municipal.

Bureau 37 : URGIN Axel, maire-adjoint.

Bureau 38 : MATTEI Marie, conseillère municipale.

Bureau 39 : MAÏZ Moncef, maire-adjoint.

Bureau 40 : VALLIER Chantal, maire-adjointe.

Bureau 41 : MBOUMBA Ibing-Imbombi Luc, maire-adjoint.

Bureau 42 : DIALLO Nelly, maire-adjointe.

Bureau 43 : ANAMBA ONANA Pauline, conseillère municipale.

Bureau 44 : PLACE Olivier, maire-adjoint.

Bureau 45 : LÔ Safia, conseillère municipale.

Bureau 46 : DEPREZ Patrice, conseillère municipale.

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à :
- Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour l'exercice du contrôle de légalité,
- Monsieur le Directeur général des services, pour exécution,

Fait à Créteil, le quinze avril deux mille vingt-deux.

Le Maire

MAIRIE DE CRÉTEIL VAL-DE-MARNE

Laurent CATHALA

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20220415-CM2022-08-AR
Date de réception préfecture : 15/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

Ville de Créteil

N° CM2022-09

ARRETE DU MAIRE

MODIFIANT L'ARRÊTÉ CM2022-08 DU 15 AVRIL 2022 PORTANT DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SCRUTIN DU 24 AVRIL 2022

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-27,

VU le code électoral, et notamment ses articles R.42 et R.43,

VU l'arrêté préfectoral n° 2021/3132 du 31 août 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Créteil à compter du 1er janvier 2022, modifié par l'arrêté préfectoral n°2022/1045 du 22 mars 2022,

VU l'arrêté CM2022-08 du 15 avril 2022 portant désignation des présidents des bureaux de vote pour l'élection du Président de la République. Scrutin du 24 avril 2022,

VU le tableau du Conseil municipal élu le 5 juillet 2020,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer la présidence du bureau 45,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté CM2022-08 du 15 avril 2022 est modifié comme suit :

« Bureau 45 : CHRISTON Murielle, électrice »

Le reste est inchangé.

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour l'exercice du contrôle de légalité,
- Monsieur le Directeur général des services, pour exécution,

Fait à Créteil, le vingt-et-un avril deux mille vingt-deux.

Pour le Maire empêché,
Le Premier Maire-Adjoint

MAIRIE DE CRÉTEIL VAL-DE-MARNE

Antoine PELISSOLO

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20220421-CM2022-09-AR
Date de réception préfecture : 22/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

Ville de Créteil

N° CM2022-10

ARRETE DU MAIRE

MODIFIANT L'ARRÊTÉ CM2022-08 DU 15 AVRIL 2022 PORTANT DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SCRUTIN DU 24 AVRIL 2022

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-27,

VU le code électoral, et notamment ses articles R.42 et R.43,

VU l'arrêté préfectoral n° 2021/3132 du 31 août 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Créteil à compter du 1er janvier 2022, modifié par l'arrêté préfectoral n°2022/1045 du 22 mars 2022,

VU l'arrêté CM2022-08 du 15 avril 2022 portant désignation des présidents des bureaux de vote pour l'élection du Président de la République. Scrutin du 24 avril 2022,

VU le tableau du Conseil municipal élu le 5 juillet 2020,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer la présidence du bureau 12,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté CM2022-08 du 15 avril 2022 est modifié comme suit :

« Bureau 12 : Abdellah DAOUDI, électeur »

Le reste est inchangé.

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à :
- Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour l'exercice du contrôle de légalité,
- Monsieur le Directeur général des services, pour exécution,

Fait à Créteil, le vingt deux avril deux mille vingt-deux.

Pour le Maire empêché,
Le Premier Maire-Adjoint

MAIRIE DE CRÉTEIL (VAL-DE-MARNE)

Antoine PELISSOLO

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20220422-CM2022-10-AR
Date de télétransmission : 25/04/2022
Date de réception préfecture : 25/04/2022